

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

# Commune de VEAUGUES

ANNEE 2019

N° 1

Publication le 29/01/2019

# SOMMAIRE

## Délibérations du Conseil Municipal

*(Extraits des délibérations conformes au registre)*

### **Séance du 25 janvier 2019**

- D2019\_01\_001 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement
- D2019\_01\_002 - Réparation du mur du site des Hospices
- D2019\_01\_003 - Contrat de maintenance informatique
- D2019\_01\_004 - Travaux de sylviculture
- D2019\_01\_005 - Complément de l'étude patrimoniale
- D2019\_01\_006 - Location d'un local communal

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2019.

**Présents :** Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s) :** ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard

**Absent(s) :** M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29/01/2019  
Et publication ou notification du  
29/01/2019

**A été nommée secrétaire :** Mme CAZIOT Chantal

### D2019\_01\_001 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;**

**Madame le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :**

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2013	144.15 €
	2015	135.00 €
	2016	467.54 €
	2017	317.25 €
	2018	142.00 €
<b>Total</b>		<b>1 205.94 €</b>

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2019  
Le Maire,

Sophie CHESTIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2019.

**Présents** : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s)** : ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard

**Absent(s)** : M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29/01/2019  
Et publication ou notification du  
29/01/2019

**A été nommée secrétaire** : Mme CAZIOT Chantal

### D2019\_01\_002 – Réparation du mur du site des Hospices

**Madame le Maire** évoque la nécessité de réparer le mur du site des Hospices.  
Le devis présenté par l'entreprise Thiroit s'élève à 865.00 € H.T. soit 1 038.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Thiroit.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2019  
Le Maire,  
Sophie CHESTIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2019.

**Présents :** Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s) :** ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard

**Absent(s) :** M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29/01/2019  
Et publication ou notification du  
29/01/2019

**A été nommée secrétaire :** Mme CAZIOT Chantal

### D2019\_01\_003 – Contrat de maintenance informatique

Madame le Maire présente un contrat de maintenance informatique proposé par l'entreprise Médiasef.  
Ce contrat s'élève à 458.33 € H.T. soit 550.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le contrat de maintenance informatique proposé par l'entreprise Médiasef.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2019  
Le Maire,  
Sophie CHESTIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29/01/2019  
Et publication ou notification du  
29/01/2019

L'an 2019, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.  
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2019.  
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2019.

**Présents :** Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s) :** ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard  
**Absent(s) :** M. GIRARD Roger

**A été nommée secrétaire :** Mme CAZIOT Chantal

### D2019\_01\_004 – Travaux de sylviculture

**Madame le Maire** présente le devis de l'Office National des Forêts (ONF) pour des travaux de préparation du sol et la plantation de 4 100 plants de cèdre sur les parcelles 12A, 13A, 14A et 18C.

Le montant des travaux s'élève à 5 995.00 € H.T. soit 7 194.00 € TTC.  
Le montant de la plantation s'élève à 7 040.00 € H.T. soit 8 448.00 € TTC.

**Madame le Maire** précise que, pour 500 €, l'ONF propose de réaliser le dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

- 30 %, part de l'état
- 70 %, part de la commune

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis des travaux proposé par l'ONF.
- **VALIDE** à l'unanimité le devis de la plantation proposé par l'ONF.
- **VALIDE** à l'unanimité le devis concernant la rédaction de la demande de subvention proposé par l'ONF.
- **VALIDE** le plan de financement.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2019  
Le Maire,  
Sophie CHESTIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2019.

**Présents :** Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s) :** ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard

**Absent(s) :** M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29/01/2019  
Et publication ou notification du  
29/01/2019

**A été nommée secrétaire :** Mme CAZIOT Chantal

### D2019\_01\_005 – Complément de l'étude patrimoniale

**Madame le Maire** explique que suite à l'exposé du rapport provisoire concernant l'étude patrimoniale du réseau d'eau, il est nécessaire de compléter le diagnostic.

Le montant total de la prestation menée par le bureau d'étude SAFEGE s'élèverait à 21 920.00 € H.T. soit 26 304.00 € TTC.

**Madame le Maire** explique que ce type d'action peut être subventionné à hauteur de 70 % du montant HT par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après délibération, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise SAFEGE.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/01/2019

Le Maire,

Sophie CHESTIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2019.

**Présents :** Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s) :** ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard

**Absent(s) :** M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29/01/2019  
Et publication ou notification du  
29/01/2019

**A été nommée secrétaire :** Mme CAZIOT Chantal

### D2019\_01\_006 – Location d'un local communal

**Madame le Maire** explique qu'une nouvelle entreprise souhaite s'installer dans un bureau de 10 m<sup>2</sup>, attenant à la juriste mais indépendant, situé sur le site des Hospices au 18 Grande Rue.

A cette fin, une convention de mise à disposition des locaux doit être prévue.

#### Tarifs :

- Loyer : 125 € / mois
- Charges : 25 € / mois (comprenant l'eau, l'électricité, le chauffage)

#### Paiement :

- A terme échu

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les éléments de mise à disposition des locaux indiqués ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2019  
Le Maire,  
Sophie CHESTIER

